

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

01/2026



ID : 027-200070142-20260219-001_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués

En exercice : 48

Présents : 36

Votants : 43

Date de convocation :

Le : 13 février 2026

Délibération affichée

Le :

Etaient présents :

Amfreville-les-Champs	M. Cordier,
Bacqueville	M. Collette,
Beauficel-en-Lyons	Mme Doinel,
Bosquentin	Mme Fouquet,
Bourg-Beaudouin	M. Halot,
Charleval	Mme Héquet, M. Calais,
Douville-sur-Andelle	M. Cramer,
Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
Fleury-sur-Andelle	M. Vieillard R.,
Flipou	M. Cousin,
Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
Le Tronquay	Mme Marteau,
Les Hogues	Mme Bachelet,
Letteguives	Mme Gregoire,
Lilly	Mme Lancien,
Lisors	M. Herbin,
Lorleau	
Lyons-la-Forêt	M. Baldari,
Ménesqueville	M. Cahagne,
Perriers-sur-Andelle	Mme Dupart, MM. Duval, Mutel,
Perruel	M. Quéné,
Pont-Saint-Pierre	Mme Lavigne,
Radepont	M. Minier,
Renneville	M. Vieillard G.,
Romilly-sur-Andelle	Mmes Julien, Langlet, MM. Chivot, Romet, Vieux,
Rosay-sur-Lieure	M. Béharel,
Touffreville	Mme Malhaire,
Val d'Orger	M. Blavette,
Vandrimare	M. Dechoz,
Vascoeuil	M. Moëns.

Absent : M. Bonneau.

Excusés : Mme Dalissier, MM. Gavelle, Zielinski, Defrance.

Pouvoirs : M. Emo à M. Calais, Mme Damois à M. Vieillard R., Mme Grouchy à Mme Doinel, M. Houssaye à M. Romet, Mme Simon à Mme Julien, M. Bézirard à M. Dechoz, M. Hébert à Mme Lavigne.

Administration générale : Demande d'autorisation environnementale relative à un projet de création d'un forage de reconnaissance dans la nappe de l'Albien au profit de la SA Pierval

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement et notamment l'article R. 181-18 ;

Vu le courrier du Préfet reçu le 27 janvier 2026 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 10 février 2026 ;

Le Préfet a informé le Président de l'intercommunalité du dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale pour un projet de création d'un forage de reconnaissance dans la nappe de l'Albien par la société Pierval. Le forage à créer se situe sur la commune de Douville-sur-Andelle.

Conformément à l'article R. 181-18 du code de l'environnement, le conseil communautaire doit émettre un avis sur le projet dans un délai de deux mois à compter de la notification de la demande ; soit au plus tard le 28 mars 2026.

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- donne un avis favorable sur le projet de création d'un forage de reconnaissance dans la nappe de l'Albien au profit de la SA Pierval

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,

Le Président,

Sidonie LANCIEU



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.